

CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 JUIN 2011

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le sept juin deux mil onze,
à 19 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BAZERBES, Maire.

Étaient présents : Mmes BODIN - CÉSAR - LECULLIÉ - NADEAU - NORMANDIN
ROVALDIERI
MM. AUBRIERE - DELANOUE - Dany NADEAU - NYZAM
PATTEDOIE - RAMA - VILLA

Étaient absents : Mme MONTIL (excusée, pouvoir donné à M. BAZERBES
Mme PAJOT (excusée, pouvoir donné à Mme CÉSAR)
M. CHEVALIER (excusé, pouvoir donné à Mme LECULLIÉ)
MM. NORMANDIN - ERBES (excusés)
MM. CHEMIN - GOUHIER - Didier NADEAU - TESSIER

Le procès-verbal de la séance du 19 avril 2011 est adopté à l'unanimité des
membres présents.



DÉLIBÉRATIONS

1. AUTORISATION DE VIREMENTS DE CRÉDITS N° 1/2011

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2011 *en investissement*

CRÉDITS A OUVRIR			CRÉDITS A RÉDUIRE		
ARTICLE	NATURE	MONTANT	ARTICLE	NATURE	MONTANT
204158	Effacement réseaux Les Bardières <i>(opération 11013)</i>	45 000 €	20413	Subvention d'équipement au Département <i>(opération 06001)</i>	45 000 €
21534	Éclairage public Les Bardières <i>(opération 11013)</i>	10 000 €	20413	Subvention d'équipement au Département <i>(opération 06001)</i>	10 000 €
2031	La Cailletière Études par un programmiste <i>(opération 11008)</i>	12 700 €	20413	Subvention d'équipement au Département <i>(opération 06001)</i>	12 700 €
2138	Achat immeuble Grande Rue Le Bourg <i>(opération 11009)</i>	18 000 €	2313	Travaux aménagement locaux ludothèque <i>(opération 09008)</i>	18 000 €

2. AUTORISATION DE VIREMENTS ET D'OUVERTURES DE CRÉDITS N° 2/2011

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de procéder au virement de crédit suivant sur le budget de l'exercice 2011 :

CRÉDIT A OUVRIR			CRÉDIT A RÉDUIRE		
CHAPITRE	NATURE	MONTANT	CHAPITRE	NATURE	MONTANT
023	Virement à la section Investissement	12 500 €	022	Dépenses imprévues	12 500 €

et aux ouvertures de crédits suivantes sur le Budget de l'exercice 2011 :

OBJET	CHAPITRE ARTICLE	MONTANT
Virement de la section de Fonctionnement	Chapitre 021	12 500 €
Réalisation d'un film touristique historique (opération 11011)	Article 2161	2 000 €
Traversée de la RD 734 : étude complémentaire sur la gestion des eaux pluviales (opération 11002)	Article 204158	4 000 €
Achat d'un photocopieur école élémentaire (opération 11007)	Article 2183	6 500 €

3. AUTORISATION D'OUVERTURES DE CRÉDITS N° 3/2011

Suite à la réalisation de travaux neufs sur le réseau d'éclairage public Grande Rue et Impasse des Hirondelles - Village des Bardières dont le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural de la Charente-Maritime (S.D.E.E.R.) a assuré la maîtrise d'ouvrage, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder aux ouvertures de crédits suivantes sur le budget de l'exercice 2011, *en Investissement* :

NOUVELLES DÉPENSES			NOUVELLES RECETTES		
INVESTISSEMENT					
Article	Nature	Montant des crédits à ouvrir	Article	Nature	Montant
21534	Réseaux d'électrification : Intégration subvention du S.D.E.E.R.	9 618,86 €	13258	Subvention d'équipement non transférable : S.D.E.E.R.	9 618,86 €

4. AUTORISATION D'OUVERTURES DE CRÉDITS N° 4/2011

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder aux ouvertures de crédits suivantes sur le budget de l'exercice 2011, *en Investissement* :

.../...

NOUVELLES DÉPENSES			NOUVELLES RECETTES		
INVESTISSEMENT					
Article	Nature	Montant des crédits à ouvrir	Article	Nature	Montant
2152	Installations de voirie : travaux de sécurité VC n° 28 (opération 11003)	19 000 €	13251	Subvention d'équipement non transférable : Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron (opération 11003)	19 000 €
2184	Fauteuil ergonomique (opération 11010)	1 000 €	1348	Fonds affectés à l'équipement non transférables : FIPHFP (opération 11010)	16 700 €
205	Logiciel reconnaissance vocale (opération 11010)	700 €			
2135	Plateforme élévatrice et aménagements divers (opération 11010)	15 000 €			

5. TRAVAUX DE SÉCURITÉ SUR LA VC N° 28 DITE "ROUTE TOURISTIQUE" AUX CARREFOUS TRAVERSÉS PAR LA PISTE CYCLABLE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver les travaux de sécurité de la piste cyclable créée le long de la Route touristique (VC n° 28) à DOLUS D'OLÉRON**, à partir du carrefour du Treuil jusqu'au carrefour de la Passe d'Avail, dans le cadre du Plan Vélo II qui consistent :
 - ▶ à l'implantation de plateaux surélevés de part et d'autre de chacun des carrefours traversés
 - ▶ à la réalisation d'un tapis d'enrobé au niveau de chacun des carrefours

pour un coût global qui s'élève à 65 998,26 € HT soit 78 933,92 € TTC.

- **de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron à hauteur de 30 % du montant hors taxes des travaux.**

- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche et signer toute pièce destinée à la mise en œuvre de la présente délibération.

6. APPROBATION DU RAPPORT DEFINITIF DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) POUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE "ENFANCE JEUNESSE"

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le rapport définitif validé par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) dans le cadre du transfert de la compétence « Enfance Jeunesse » des communes de l'Ile d'Oléron vers la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron au 1^{er} avril 2011, ainsi que les nouvelles attributions de compensation des communes membres et notamment celle de la Commune de DOLUS D'OLERON au titre de l'année 2011 et pour les exercices budgétaires suivants.

7. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE D'OLERON : APPROBATION DE LA DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE ET DES MODIFICATIONS STATUTAIRES

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire de l'Ile d'Oléron a adopté le 3 avril 2011 une modification de ses statuts et proposé une nouvelle définition de l'intérêt communautaire concernant la compétence enfance jeunesse dont il convient de compléter la définition d'une part à l'issue du transfert de compétence du 1^{er} avril 2011 et d'autre part en raison de la prise en charge par la Communauté de Communes de l'hébergement du CEPMO dans les locaux du Foyer Départemental Lannelongue.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'approuver la modification statutaire de la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron et d'adopter la nouvelle définition de l'intérêt communautaire ci-après :

DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE
--

DANS LE CADRE DES COMPÉTENCES FACULTATIVES

*** Définition et mise en œuvre d'une politique communautaire en matière d'enfance jeunesse**

Sont déclarés d'intérêt communautaire :

- ✓ la création et la gestion des crèches et espaces multi - accueils *et tout autre espace d'accueil collectif de la petite enfance ainsi que les actions de coordination d'activités liées à la petite enfance ;*
- ✓ la création et la gestion des centres d'accueil et de loisirs
- ~~✓ les actions éducatives en faveur des publics adolescents et des jeunes majeurs (15-25 ans) ainsi que la création et la gestion des équipements exclusivement dédiés aux publics de cette tranche d'âge.~~
- ✓ *les actions socio-éducatives et les équipements en accès libre en faveur des jeunes jusqu'à 25 ans ;*
- et d'une manière générale, toutes les actions éducatives définies dans le cadre des Projets Éducatifs Intercommunaux (PEL).*

8. PROTOCOLE D'ACCORD POUR L'ACQUISITION PARTIELLE D'UN IMMEUBLE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents moins deux abstentions, autorise Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord ayant pour objet la vente par Mesdemoiselles Annick et Valérie VANRECHEM, représentant la SCI « Les Marieckes », au profit de la Commune de DOLUS D'OLÉRON d'une partie de l'immeuble sis 42 Grande Rue à DOLUS D'OLÉRON, d'une superficie d'environ 112 m² correspondant à l'immeuble ayant fait l'objet d'un sinistre dû à un incendie.

9. AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DE DOLUS D'OLÉRON SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE 734

Vu sa délibération en date du 28 septembre 2010 relative à l'aménagement de la traverse de DOLUS D'OLÉRON sur la Route Départementale 734, approuvant sous réserve de modifications le dossier d'**Avant Projet Provisoire** présenté par la Direction des Infrastructures du Département et sollicitant la production du dossier d'Avant Projet Définitif,

Vu la réception du dossier d'Avant Projet Définitif,

le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide **d'approuver le dossier d'Avant Projet Définitif** présenté par la Direction des Infrastructures du Département concernant l'aménagement de la traverse de DOLUS D'OLÉRON sur la Route Départementale 734 et **d'entériner les décisions de la Commission de Voirie** réunie le 9 mai 2011 pour étudier ce projet, à savoir :

- ▶ interdire les mouvements de cisaillement sur la section 3 (carrefour du Treuil - giratoire d'Intermarché) par la création d'une ligne blanche continue,
- ▶ confier à l'UNIMA une mission complémentaire consistant à étudier plus en détail le fonctionnement du réseau pluvial de la traverse,

La Direction des Infrastructures du Département est chargée de bien vouloir produire le dossier Projet concernant cette traverse.

10. TRAVERSEE DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 734 - ETUDE COMPLEMENTAIRE SUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'une part de confier à l'UNIMA la réalisation d'une étude complémentaire concernant la gestion des eaux pluviales dans le cadre des travaux d'aménagement de la Route Départementale 734 à DOLUS D'OLÉRON, pour un montant de 4 000 € TTC et d'autre part de solliciter une subvention représentant 50 % du coût de l'étude auprès du Département.

11. RECONDUCTION DE L'OPERATION "UN ENFANT, UN ARBRE : LE SENTIER DES NAISSANCES" : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de reconduction de l'opération «Un enfant, un arbre : le sentier des naissances» dans le cadre du dispositif de la semaine régionale de l'arbre et de la haie qui se déroulera à l'automne prochain pour une dépense prévisionnelle globale d'un montant de 5 393,35 € HT soit 6 450,45 € TTC et sollicite une subvention représentant 80 % du coût hors taxes du projet auprès de la Région Poitou-Charentes.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document nécessaire à la constitution du dossier.

12. SERVICES DESTINES AUX CAMPING-CARS : REVISION DES TARIFS

Vu sa délibération en date du 22 mars 2011 rendue exécutoire le 23 mars 2011, portant approbation de la modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de DOLUS D'OLÉRON précisant que la modification du règlement de la zone Nt destinée à la création dans le secteur Nt5, d'une aire de caravanage, est abandonnée,

Vu sa délibération en date du 3 juin 2010 précisant notamment les tarifs liés au stationnement des camping-cars sur l'aire d'accueil prévue à cet effet sise « Fief de la Cailletière » à DOLUS D'OLÉRON,

le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'annuler sa délibération en date du 3 juin 2010 et de fixer à compter du 15 juin 2011, les tarifs pour l'utilisation des services de la borne destinée à l'accueil des camping-cars comme suit :

► **Fourniture d'électricité 220V**

** quatre euros pour une heure de chargement*

► **Fourniture d'eau**

** quatre euros pour cent litres*

13. LANCEMENT DE LA DEMARCHE D'ELABORATION DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS (PAVE)

Monsieur le Président expose que la **Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose** aux communes de lancer la réflexion sur la réalisation d'un **Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE)** et précise que ce plan doit fixer les dispositions qui permettent de rendre accessible l'ensemble des bâtiments recevant du public, des circulations piétonnes et des aires de stationnement du territoire communal. Il doit mettre en évidence les chaînes de déplacement permettant d'assurer la continuité du cheminement accessible entre les différents secteurs de la Commune. Il sera décliné au sein d'un plan d'actions fixant les conditions de réalisation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'engager la démarche d'élaboration d'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics telle que ci-dessus exposée.

14. VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SISE AU LIEUDIT "LE DEU"

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la vente de la parcelle de terrain cadastrée section BN, n° 505, sise au lieudit «Le Deu», à Monsieur Gérard POUCHES et Madame Carmen POUCHES, née GOMEZ domiciliés 10 avenue de Dourdan, 91530 SAINT-CHERON, au prix de 1 680 euros (mille six cent quatre vingts euros) et autorise Monsieur le Maire à passer acte définitif de cette vente. Les frais d'acte notarié et d'enregistrement seront à la charge de l'acquéreur.

15. CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SISE "PRISE GRAND CHAMP ET TROPELE" AU PROFIT DE LA COMMUNE

Considérant que ladite parcelle est située en bordure de voie communale et présente un intérêt pour la Commune, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve l'acquisition à l'euro symbolique au profit de la Commune de DOLUS D'OLÉRON, de la parcelle de terrain cadastrée section CV, n° 194, sise au lieudit "Prise Grand Champ et Tropele", d'une superficie de 7 ares 50 centiares, appartenant à l'indivision DUPUY Marie, Jean-Hugues et Richard et autorise Monsieur le Maire à passer acte définitif de cette acquisition.

16. ADMISSIONS EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur sur le budget de l'exercice 2011 la somme de 192,93 euros correspondant à des factures impayées.

17. FIXATION DU MONTANT DE L'INDEMNITE ALLOUEE AUX REGISSEURS

- Vu l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;
- Considérant qu'il convient de fixer d'une part le montant des indemnités allouées aux régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances de la Commune de DOLUS D'OLERON, et d'autre part le montant du cautionnement imposé à ces agents,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le régime indemnitaire global des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances de la Commune de DOLUS D'OLERON ainsi que le montant du cautionnement qui leur est imposé comme suit :

REGISSEURS D'AVANCES Montant maximum de l'avance pouvant être consentie	REGISSEURS DE RECETTES Montant moyen des recettes Encaissées mensuellement	REGISSEURS D'AVANCES ET DE RECETTES Montant total du maximum de l'avance et du montant moyen des recettes effectuées mensuellement	MONTANT de l'indemnité de responsabilité annuelle (en euros)	MONTANT du cautionnement (en euros)
Jusqu'à 1 220 €	Jusqu'à 1 220 €	Jusqu'à 2 440 €	110	-
De 1 221 € à 3 000 €	De 1 221 € à 3 000 €	De 2 441 € à 3 000 €	110	300
De 3 001 € à 4 600 €	De 3 001 € à 4 600 €	De 3 001 € à 4 600 €	120	460
De 4 601 € à 7 600 €	De 4 601 € à 7 600 €	De 4 601 € à 7 600 €	140	760
De 7 601 € à 12 200 €	De 7 601 € à 12 200 €	De 7 601 € à 12 200 €	160	1 220
De 12 201 € à 18 000 €	De 12 201 € à 18 000 €	De 12 201 € à 18 000 €	200	1 800
De 18 001 € à 38 000 €	De 18 001 € à 38 000 €	De 18 001 € à 38 000 €	320	3 800
De 38 001 € à 53 000 €	De 38 001 € à 53 000 €	De 38 001 € à 53 000 €	410	4 600
De 53 001 € à 76 000€	De 53 001 € à 76 000€	De 53 001 € à 76 000€	550	5 300
De 76 001 € à 150 000 €	De 76 001 € à 150 000 €	De 76 001 € à 150 000 €	640	6 100
De 150 001 € à 300 000 €	De 150 001 € à 300 000 €	De 150 001 € à 300 000 €	690	6 900
De 300 001 € à 760 000€	De 300 001 € à 760 000€	De 300 001 € à 760 000€	820	7 600
De 760 001 € à 1 500 000 €	De 760 001 € à 1 500 000 €	De 760 001 € à 1 500 000 €	1 050	8 800
Au-delà de 1 500 000 €	Au-delà de 1 500 000 €	Au-delà de 1 500 000 €	46	1 500
			par tranche de 1 500 000 supplémentaires	

L'indemnité sera versée annuellement et au prorata de la durée effective de l'exercice de la fonction dans l'année.

Les montants indiqués ci-dessus seront automatiquement modifiés en fonction de l'évolution des dispositions de l'arrêté ministériel de référence.

18. PROJET DE CREATION D'UN PARC NATIONAL DES ZONES HUMIDES SUR LE SECTEUR BROUAGE-SEUDRE-OLERON

Monsieur le Président indique qu'il existe un projet de création d'un Parc National des Zones Humides sur le secteur Brouage - Seudre - Oléron.

Ni les élus, ni les professionnels, ni les particuliers n'ont pu pour l'instant s'exprimer officiellement sur le sujet.

Plusieurs réunions à l'initiative d'opposants ont permis de mesurer l'hostilité au projet de citoyens, d'acteurs des zones humides, d'élus et de représentants d'associations diverses.

Considérant que ce genre de projet peut être dommageable à l'économie du secteur, aux activités de loisirs ainsi qu'à celles des professionnels et que ce type de projet doit nécessairement faire l'objet d'une large concertation pour être accepté par tous et vu l'absence de concertation ;

le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'oppose au projet national de création d'un Parc National des Zones Humides sur le secteur Brouage Seudre - Oléron et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces destinées à la mise en œuvre de la présente délibération.

19. ETUDE SUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 734 - ETUDE COMPLEMENTAIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de formaliser un accord financier partenarial définissant les conditions d'intervention du Syndicat Mixte "Union des Marais de la Charente-Maritime" en vue de l'étude sur la gestion des eaux pluviales de la Route Départementale 734 - Étude complémentaire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

DÉCISIONS DU MAIRE

*** DECISION N° 2011/6**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa décision de passer et signer la convention pour la réalisation de travaux de génie civil annexes à intervenir entre la Commune de DOLUS D'OLÉRON et le S.D.E.E.R. concernant l'effacement des réseaux Grande Rue, Impasse des Hirondelles - Village des Bardières à DOLUS D'OLÉRON (dossier n° 140 281) pour un montant estimé à 46 647 euros TTC.

*** DECISION N° 2011/7**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa décision de confier au Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural de la Charente-Maritime (S.D.E.E.R.) la réalisation des travaux de reprise de l'éclairage public suite à l'effacement des réseaux Grande Rue, Impasse des Hirondelles - Village des Bardières à DOLUS D'OLÉRON (dossier n° 140393) pour un montant de 9 618,86 euros.

*** DECISION N° 2011/8**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa décision d'approuver l'avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension du restaurant scolaire de DOLUS D'OLÉRON correspondant aux modifications du projet initial et comportant les missions ESQ - APS - APD - PRO - ACT - VISA - DET - AOR métrés et OPC, pour un montant de 21 304,57 € HT, soit 25 480,27 € TTC à passer avec Madame Iléana POPEA Architecte DPLG, 64 Avenue de Pontailac, 17200 ROYAN, mandataire du Groupement Solidaire composé de Madame Iléana POPEA : Architecte DPLG, 64 Avenue de Pontailac 17200 ROYAN et de Monsieur René GENDRONNEAU : BET Economie, 14 Allée des Roses, 17640 VAUX SUR-MER.

La séance est levée à 21 heures 45.